

# Propreté : 600 nouvelles bulles à verre enterrées !

 Boîtes en carton, restes d'emballages... Aux alentours des bulles à verre, les déchets abandonnés sont légion. En 2007, une étude du Bureau économique de la province de Namur avait estimé que 500 kilos de déchets étaient ramassés chaque année à côté de ces points de collecte. Du coup, des entités ont fait le choix d'enterrer les bulles dans le sol. Un choix encore rare alors que ce système est déjà largement répandu dans les pays voisins.

## CONTACTS EN COURS

Mais la donne devrait changer. « *Considérant que l'installation de bulles à verre enterrées fait partie des solutions contre les dépôts sauvages, l'accent a été mis sur ce point lors de l'élaboration du nouvel agrément de Fost Plus, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014* », a ainsi expliqué le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio (cdH), interpellé par le député André-Pierre Puget (PP). « *L'article 13 de cet agrément impose à Fost Plus d'établir (...) un plan d'action qui vise à augmenter le nombre de sites de bulles à verre enterrées d'au moins 600 sur tout le territoire belge d'ici la fin 2018.* »

Ce plan d'action est actuellement en cours d'élaboration. L'achat et le placement de ces bulles seront financés à 50 % par l'asbl Fost Plus et à 50 % par les sociétés publiques qui s'occupent de la gestion des déchets. « *Les contacts sont en cours avec nos partenaires* », nous confirme Youri Sloutzky, porte-parole de Fost Plus, l'asbl



La décharge totale.

■ P.V.

qui assure la coordination et le financement des collectes, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers. « *La clé qui permettra de répartir ces bulles à verre enterrées entre les acteurs publics sera calquée sur la population vivant dans chaque zone. Il faut aussi définir les critères qui permettront de déterminer les sites qui les accueilleront.* »

## UN CHOIX PLUS ONÉREUX

Reste qu'il est bien plus cher d'enterrer des bulles. « *Pour deux bulles enterrées, il faut compter 10.000 euros, alors que des traditionnelles ne coûteraient que 2.000 euros* », ajoute Youri Sloutzky. « *Et il faut noter que nous n'avons pas attendu cette mesure pour améliorer la propreté. Ainsi, 75 % des 15.000 bulles sont désormais installées sur des supports durs, comme des dalles en béton. Ensuite, on a ajouté des critères dans les cahiers des charges. Ceux-ci imposent aux collecteurs de nettoyer une fois par semaine ces sites. Enfin, il y a les campagnes et le travail des intercommunales qui contrôlent la propreté.* » ■

G.BARK.